

En participant, vous acceptez les conditions de participation suivantes :

Organisateur du concours : Coopérative Migros Aare

Droit de participation : Toutes les personnes résidant en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein et ayant atteint l'âge de 18 ans peuvent participer. Sont exclus les collaborateurs du secteur Real Estate Shopping Malls, les partenaires impliqués dans le concours, l'agence de publicité responsable, l'organisateur du concours, ainsi que les clubs de concours, les services automatisés et autres participants professionnels/commerciaux.

Déroulement du concours : En tournant la roue de la fortune entre le 06.08.2026 et le 16.08.2026, vous participez au concours. Vous saurez immédiatement sur place si vous avez gagné ou non. Les gagnants sont déterminés par tirage au sort.

Participation gratuite : Aucune obligation d'achat n'est liée à la participation au concours.

Prix : Divers prix offerts par Westside et ses magasins, d'une valeur totale de CHF 30'000.–

Les prix non retirés/utilisés avant le 22.08.2026 seront annulés sans compensation. Les prix ne sont pas convertibles en espèces.

Publication des gagnantes : L'organisateur du concours informe que votre prénom et l'initiale de votre nom de famille peuvent être publiés dans les canaux de communication de Migros Aare (y compris les réseaux sociaux) dans le cadre de la couverture du concours.

Autres dispositions :

Le recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée concernant le concours, sauf avec les gagnantes.

La transmission payante des prix du concours est interdite. L'organisateur se réserve le droit de bloquer les prix concernés si possible.

Une seule participation par personne est autorisée, avec des données personnelles correctes. L'organisateur peut exclure les participants utilisant des pseudonymes, de fausses identités ou des inscriptions multiples.

L'organisateur se réserve également le droit d'exclure les participants en cas d'abus, de violation des présentes conditions ou pour toute autre raison valable. Il peut à tout moment modifier le déroulement du concours ou, pour des raisons importantes, suspendre, interrompre ou mettre fin prématurément au concours.

Vous reconnaissez que les prix d'une valeur supérieure à CHF 1'100.– peuvent être soumis à l'impôt anticipé. En cas d'obligation fiscale, l'organisateur peut soit déclarer les prix et les gagnants à l'Administration fédérale des contributions, soit retenir 35 % d'impôt anticipé et le verser à ladite administration. L'organisateur peut attendre l'envoi des prix jusqu'à réception d'une attestation de domicile actuelle et de tout autre document fiscal nécessaire.

Vous reconnaissez que, dans le cas d'un prix sous forme de carte-cadeau du centre commercial, le montant maximal par carte est de CHF 250.– et le montant maximal par personne est de CHF 1'500.–.

Le traitement des données personnelles s'effectue conformément à la déclaration de confidentialité de l'organisateur, disponible sur www.westside.ch/rechtliches

Le for juridique est le siège de l'organisateur du concours. Le droit suisse s'applique.